

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 7
- Absents excusés 1
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DUREGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juillet 2023

OBJET : Demande d'un fonds concours de la CCV

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à Mme Marty)

M. BIAU Jean-Luc a été élu secrétaire.

Le Maire informe l'Assemblée que la commune a droit à un fonds concours par la Communauté des Communes du Volvestre « afin de financer la réalisation de travaux » il propose de faire la demande de ce « Fonds Concours » pour aider à financer les travaux de création d'un local de rangement attenant à la salle des fêtes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-16 V, L5215-26 et L5216-5 VI40,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C20210722_78, en date du 22 juillet 2021, approuvant le Règlement d'attribution des fonds concours de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Volvestre et notamment les dispositions incluant la Commune de Bac, comme l'une de ces communes membres,

Considérant que la Commune de Bax, souhaite créer un local de rangement attenant à la salle des fêtes et que dans le ce cadre il est envisagé de demander un fonds concours à la Communauté de Communes du Volvestre,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Volvestre en vue de participer au financement des travaux de création d'un local de rangement attenant à la salle des fêtes à hauteur de 12 199,46€ ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait à BAX
Le 25/08/2023

Le Maire
MANFRIN Jean-Marc



La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise
au Représentant de l'Etat le 29/08/2023

Convocation : 07/07/2023